



PARIS

11, 13, 18 ET 20 OCTOBRE 2022

# décrypter et négocier ses contrats d'artiste auteur

*Dans tous les actes de leur activité professionnelle, les artistes auteurs sont nécessairement amenés à signer des contrats (commande, collaboration, résidence, cession de droits d'auteur). Afin d'éviter toute situation de conflit, de désaccord ou d'interprétation il est indispensable d'appréhender les enjeux et risques juridiques liés à leur activité. Cette formation leur permettra de connaître les tenants et les aboutissants de leurs droits d'auteur et d'être à même de mieux les négocier.*

## PUBLIC

Cette formation s'adresse à toute personne engagée dans des pratiques artistiques inscrites professionnellement ou toute personne travaillant avec des artistes, et qui souhaite appréhender les enjeux majeurs des droits d'auteur et des contrats.

## PRÉ-REQUIS

- Avoir une pratique avérée dans le champ des arts visuels
- Développer son activité dans un cadre professionnel
- Aucune connaissance préalable en droit d'auteur n'est requise

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre les principes et les enjeux de son contrat avant de s'engager
- Identifier et anticiper les risques juridiques liés à l'exploitation de ses créations par des partenaires économiques
- Négocier son contrat pour éviter les contentieux

## CONTENUS

- Les bases du droit des contrats, du droit d'auteur et des droits voisins
- La gestion de ses droits d'auteur en fonction de son statut : salarié, indépendant, agent public

- Les spécificités des principaux contrats : commandes, ventes d'œuvre, résidences d'artiste, cessions de droit d'auteur
- Les organismes de gestion collective
- Les techniques et outils pour améliorer ses négociations

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Cette formation multimodale alterne contenus théoriques et pédagogie active (exercices individuels et collectifs), études de jurisprudences, cas pratique et mises en situation professionnelle des apprenants pour l'élaboration d'un contrat.

Une plateforme de formation en ligne met à disposition des participants la ressource documentaire étudiée pendant la journée.

## ÉVALUATION

- Analyse de cas et exercices pratiques
- Auto-évaluation des apprentissages et questionnaire de satisfaction.

## INTERVENANTES

CÉLINE GUIMBERTAUD est l'une des créatrices de amac. Elle intervient sur des missions de conseil, de production et de coordination de projets artistiques ou d'événements culturels, forme et accompagne régulièrement des artistes dans la constitution de dossiers de candidature et de réponse à des appels à projet.

SANDRINE RABOUILLE est consultante juridique et formatrice spécialisée en droit de la propriété intellectuelle. Ancienne avocate, elle accompagne, informe et forme les professionnels de la création et de la culture, du numérique et de la communication dans le cadre de la sécurisation de leurs pratiques en adéquation avec la réglementation.

## INFORMATIONS PRATIQUES


**Durée :**  
21 heures de formation

**Horaires et modalités :**  
Jour 1 : présentiel (9h30-17h30)  
Jour 2 : classe virtuelle (9h30-13h)  
Jour 3 : classe virtuelle (9h30-17h30)  
Jour 4 : classe virtuelle (9h30-13h)

**Effectif :**  
5 à 10 personnes

**Frais pédagogiques :**  
672 € H.T.

**Renseignements et inscriptions :**  
formation@amac-web.com  
02 40 48 55 38

 Accessible aux personnes handicapées moteur. D'autres types de handicaps peuvent être pris en charge sur demande.  
Cette formation est conventionnée avec l'Afdas.

**Afdas.**